



Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux

Etude de la mise en place d'un dispositif d'observation des Industries Agricoles et Alimentaires

Rapport établi par

Pierre TEXIER, Ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts

10/12/ 2008 CGAAER n°1750

Table des matières

RESUME	4
PREMIERE PARTIE	7
ANALYSE DE L'EXISTANT	7
LE CONTEXTE ACTUEL	7
<i>Differentes approches des données quantitatives des IAA</i>	7
<i>Les rapports de synthèse existants.....</i>	9
<i>Les enquêtes spécifiques.....</i>	11
<i>Les données à l'international</i>	12
LES POINTS POSITIFS ET LES LACUNES DU SYSTEME ACTUEL.....	12
<i>La quantité et la qualité des données en France</i>	12
<i>L'accessibilité des données.....</i>	14
<i>Le problème des nomenclatures</i>	15
<i>Modes de représentation / pertinences des analyses.....</i>	15
LES ATTENTES DES DIFFERENTES PARTIES CONCERNÉES	16
<i>Les attentes des industriels</i>	16
<i>Les attentes des PME et des TPE.....</i>	17
<i>Les attentes de la Coopération</i>	17
<i>Les attentes des pouvoirs publics.....</i>	17
DEUXIEME PARTIE	19
PROPOSITIONS D'ARCHITECTURE DU DISPOSITIF	19
MISSIONS ET FONCTIONS DE L'OBSERVATOIRE	19
ARCHITECTURE DES INFORMATIONS A METTRE A DISPOSITION	20
ETUDES ET ANALYSES.....	24
<i>Modes de présentation des IAA</i>	24
<i>Veille sur le secteur.....</i>	24
<i>Suivi de la conjoncture</i>	25
<i>Comparaison des aides françaises et européennes au secteur.....</i>	25
<i>Relations avec l'amont agricole</i>	25
<i>Concentration des sous-secteurs</i>	25
<i>Enquête sur le coût des dispositions réglementaires.....</i>	25
<i>Tableau de bord de la chaîne alimentaire</i>	26
LES ANALYSES PROSPECTIVES ET STRATEGIQUES A CONDUIRE	26
<i>Stratégie sectorielle</i>	26
<i>Prospective.....</i>	26
<i>Gestion du risque prix.....</i>	27
<i>Etudes relatives à la concurrence internationale</i>	27
<i>Nouvelles approches.....</i>	27
<i>Evolution des groupes industriels.....</i>	28
TROISIEME PARTIE	29
LES MODALITES DE MISE EN PLACE DU NOUVEAU DISPOSITIF	29
<i>Positionnement administratif.....</i>	29
<i>Fonctionnement du dispositif.....</i>	30

<i>Moyens à mettre en œuvre</i>	<i>31</i>
CONCLUSION	33
<i>Lettre de mission.....</i>	<i>35</i>
<i>Annexe 1 : Glossaire.....</i>	<i>37</i>
<i>Annexe 2 : L' architecture des données à présenter.....</i>	<i>38</i>
<i>Annexe 3 : Correspondances des nomenclatures</i>	<i>40</i>
<i>Annexe 4 : Correspondance OTEX / IAA</i>	<i>42</i>
<i>Annexe 5 : Typologie des IAA.....</i>	<i>43</i>
<i>Annexe 6 : Classification SH</i>	<i>45</i>
<i>Annexe 7 : Chaîne alimentaire</i>	<i>46</i>
<i>Annexe 8 : Index de Balassa, indice d'Herfindhal</i>	<i>47</i>
<i>Annexe 9 - Coop de France</i>	<i>48</i>
<i>Annexe 10: Données ANIA : chiffres clés 2007.....</i>	<i>49</i>
<i>Annexe 11 : Chiffres clés des entreprises agroalimentaires.....</i>	<i>50</i>
<i>Annexe 12 : Enquêtes SCEES.....</i>	<i>51</i>
<i>Annexe 13 : données de l'Union Européenne sur les IAA :.....</i>	<i>52</i>
<i>Annexe 14 : Observatoire de la viticulture.....</i>	<i>53</i>
<i>Annexe 15 : Filières fruits et légumes transformés</i>	<i>54</i>
<i>Annexe 16 : Un exemple d'observatoire : l'OEEMP</i>	<i>55</i>

RESUME

Création d'un dispositif d'observation des industries agroalimentaires.

Le secteur des IAA avec un chiffre d'affaires de plus de 150 milliards d'euros, un volume d'emploi de 400 000 personnes et une balance commerciale de plus de 9 milliards d'euros, est devenu le premier secteur de l'industrie manufacturière et le premier secteur contributif à la réduction du déficit commercial. Son impact économique est grandissant.

Il est ainsi apparu, dans le cadre du Partenariat National pour le Développement des Industries Agroalimentaires (PNDIAA), la nécessité de disposer d'un dispositif présentant des données récentes, cohérentes, faciles d'accès.

Le présent rapport, effectué à la demande du directeur de cabinet du Ministre de l'agriculture et de la pêche, fait suite au rapport d'étape remis en juillet 2008. Il présente :

Dans une première partie l'inventaire de l'existant en matière de données statistiques, duquel il ressort que :

- Les données quantitatives existent, mais sont dispersées et présentées souvent avec plusieurs années de retard ;
- Les données qualitatives sont souvent disparates ou inexistantes ;
- Les approches différentes conduisent à des présentations non-homogènes donc difficilement comparables ;
- Les données internationales sont difficiles d'accès ou inexistantes même au niveau européen.

Dans une deuxième partie le rapport propose :

- Une nouvelle architecture des données à mettre à la disposition des opérateurs du secteur ;
- Les indicateurs à recueillir et analyser pour apprécier la compétitivité des différents sous-secteurs de l'industrie agroalimentaire ;
- Les synthèses et analyses à tenir à jour de manière permanente de façon à répondre aux attentes tant des pouvoirs publics que des professionnels ;

- Enfin, il fait le relevé des études prospectives et stratégiques à conduire pour anticiper les mutations dues à l'évolution tant de l'amont agricole que de l'aval de la consommation ainsi que ceux induits par la concurrence internationale.

Dans une troisième partie, il est proposé de mettre en place, au niveau du Ministère de l'agriculture et de la pêche, une cellule opérationnelle sous l'autorité d'un Comité de pilotage constitué des représentants des différents services concernés : DGPAAT, FranceAgriMer, SSP, CGAAER, DIIAA.

Cette cellule ne sera pas dotée de la personnalité juridique :

- Elle sera placée sous la tutelle d'un comité de suivi et d'orientation composé de responsables administratifs et professionnels d'environ 12 membres qui définira les principales thématiques des études et analyses attendues par les intervenants du secteur ;
- Elle constituera une structure de réseau regroupant les différents producteurs de données ;
- Elle rassemblera et synthétisera les données nécessaires aux synthèses et analyses prospectives et stratégiques pertinentes ;
- Elle rendra les données et analyses accessibles facilement aux acteurs du secteur notamment aux PME et TPE.

Une telle structure devrait être mise en place rapidement, pour répondre aux attentes des professionnels.

Mots clés : Industries agroalimentaires, Chiffres clés IAA, Nomenclature NAF 2003 et 2008

Introduction

Par lettre en date du 17 avril 2008, le directeur de cabinet du ministre de l'agriculture et de la pêche a confié au CGAAER une mission de réflexion sur la mise en place d'un dispositif d'observation des industries agroalimentaires. Le 29 mai 2008 le bureau du Conseil général a désigné pour cette mission Pierre Henri Texier, ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts.

Dans le cadre des travaux et des réflexions menées par le Partenariat National pour le Développement des Industries Agroalimentaires (PNDIAA), et suite aux réunions avec l'ensemble des acteurs publics et privés du secteur, ont été soulevés les problèmes d'accès à l'information et de cohérence des données économiques quantitatives dans le domaine des industries agricoles et alimentaires.

Il a alors été mis en place six groupes de travail, dont le premier nommé « Observatoire Economique » a été chargé de réfléchir à la mise en place d'un dispositif d'observation plus performant que celui qui existe actuellement.

C'est dans cette préoccupation que s'inscrit le présent rapport qui remplace et complète le rapport d'étape rédigé en juillet 2008. Il présente :

Dans une première partie, l'analyse de l'existant.

- Le contexte actuel des IA A ;
- Les points positifs et les lacunes du système actuel ;
- Les attentes des différentes parties concernées.

Dans une deuxième partie, les propositions pour une nouvelle architecture du dispositif.

- Missions et fonctions de l'observatoire ;
- Architecture des informations à mettre à disposition ;
- Analyses prospectives et stratégiques à conduire à partir de l'exploitation des données.

Dans une troisième partie, les modalités de mise en place du nouveau dispositif.

- Positionnement du dispositif d'observation ;
- Fonctionnement ;
- Moyens à mettre en œuvre.

Première partie

Analyse de l'existant

Le contexte actuel

Différentes approches des données quantitatives des IAA

La notion d'IAA revêt différentes acceptations selon que l'on considère l'approche agricole au sens large ou alimentaire au sens strict.

- Historiquement, tant au point de vue national qu'international, les différents organismes ont été amenés à définir le champ des IAA d'une manière plus ou moins large ou restrictive. Selon l'optique considérée, on obtient des champs de données différents dont il faut tenir compte pour effectuer des comparaisons pertinentes.

Le champ retenu par l'ANIA (Association Nationale des Industriels de l'Alimentation) ;

L'industrie agroalimentaire est l'ensemble des activités industrielles qui transforment des matières premières issues de l'agriculture, de l'élevage ou de la pêche en produits alimentaires destinés essentiellement à la consommation humaine.

Elle regroupe généralement huit grandes familles d'activités :

- Industrie de la viande ;
- Industrie laitière ;
- Fabrication de produits alimentaires élaborés ;
- Fabrication de produits à base de céréales ;
- Fabrication d'huiles, de corps gras et de margarines ;
- Industrie sucrière ;
- Fabrication de produits alimentaires divers ;

Fabrication de boissons et alcools.

Le champ retenu par le SCEES est la NACE

Le champ du SCEES est plus large que celui retenu par l'ANIA. Il s'appuie sur la nomenclature NACE (adoptée en 1990 par l'Union Européenne).

Une version révisée de la NACE a été utilisée depuis le 1er janvier 2003 (NACE rév. 1).

Celle en vigueur maintenant (NACE rév. 2) remonte au 1 janvier 2008. Dans cette nouvelle nomenclature, le champ des IAA correspond aux divisions 10 et 11.

Il concerne, outre la transformation alimentaire¹ hors charcuteries, boulangeries, pâtisseries artisanales², l'alimentation animale et dans certains cas les entreposages frigorifiques.

Il peut être étendu aux exploitations forestières et aux scieries³ ainsi qu'au commerce de gros des produits agricoles et alimentaires ou d'approvisionnement des exploitations agricoles et au tabac...⁴

L'INSEE retient la nomenclature NES

Les données INSEE sont plutôt le reflet des comportements des entreprises et des ménages face au marché.

Leur synthèse ne fait pas intervenir les caractéristiques des processus de production, ni les organisations en filières.

La nomenclature économique de synthèse (NES), adoptée en 1994, est une double nomenclature nationale -d'activités économiques et de produits- agrégée. Les différents champs concernés sont :

- Industrie des viandes ;
- Industrie du lait ;
- Industrie des boissons ;
- Travail du grain, fabrication d'aliments pour animaux ;
- Industries alimentaires diverses ;
- Industrie du tabac.

Les douanes utilisent la nomenclature SH

La nomenclature SH (système harmonisé) est une classification de désignation et de classification des marchandises structurée en fonction des matières premières et du stade de la production des biens⁵.

Cette classification est élaborée et tenue à jour par l'organisation mondiale des douanes. C'est l'instrument de base pour les négociations commerciales, la collecte de statistiques sur le commerce international, le contrôle des contingents, les règles d'origine, ainsi que la recherche et l'analyse statistique.

Elle est au cœur du processus d'harmonisation des classifications économiques internationales mis en œuvre conjointement par la Division des statistiques des Nations Unies et Eurostat. En vigueur depuis 1988, le SH a été révisé en 1992, 1996, 2002 et 2007. Les différents champs exploités sont :

¹ Division 15 de la NAF

² NAF 15.1F et 15.8B à D

³ NAF 02.0B et 20.1A

⁴ NAF 51.2, 51.3 et 51.5L et NAF 16

⁵ Chapitres 01 à 24 consacrés aux échanges agroalimentaires.

- Céréales, minoterie et produits transformés pour la filière céréales ;
- Plantes industrielles et graisses animales pour les oléagineux ;
- Légumes, fruits et préparation pour la filière fruits et légumes ;
- Café, thé, cacao pour les denrées tropicales ;
- Gommes et matières à tresser pour les autres filières végétales ;
- Animaux et viandes pour les produits animaux.

L'Union Européenne propose la nomenclature NC

La nomenclature combinée (NC) utilisée est la nomenclature utilisée dans l'Union européenne pour la collecte et le traitement de données sur le commerce extérieur. Elle est en vigueur depuis 1988.

Des révisions annuelles de la NC sont élaborées et adoptées sous forme d'actes juridiques et publiées au Journal Officiel des Communautés Européennes. Cette nomenclature est fondée sur le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises SH (voir précédemment) qui couvre l'ensemble des produits qui peuvent faire l'objet de transactions internationales et qui ont une dimension physique.

La nomenclature générale des produits (NGP) décrit une version déclinée par la France de la nomenclature combinée. Elle comporte :

- Industries alimentaires ;
- Fabrication de boissons ;
- Fabrication de produits à base de tabac ;
- Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie.

Vu les différentes approches proposées, le dispositif sera amené à effectuer un travail de mise en cohérence des données au niveau des travaux d'analyse.

Les rapports de synthèse existants

Le panorama des IAA

C'est le document de synthèse le plus complet.

Il est présenté tous les deux ans à l'occasion du SIAL (Salon International de l'alimentation) par le Ministère de l'agriculture et de la pêche.

On peut considérer que ce document est le seul document officiel qui donne une vue d'ensemble des industries agricoles et alimentaires françaises. Pour la première fois en 2006 la version papier a été complétée par une version électronique⁶.

⁶ www.panoramaiaa.agriculture.gouv.fr

Le panorama 2008 présente les chiffres clés et les fiches sectorielles suivantes :

- Industrie des viandes ;
- Industrie du poisson ;
- Industrie des plats préparés ;
- Industrie des boissons ;
- Industrie laitière ;
- Fabrication d'huiles et de graisses raffinées ;
- Meunerie ;
- Industrie des fruits et légumes ;
- Autres industries alimentaires ;
- Fabrication d'aliments pour animaux.

Pour chacun des secteurs les chiffres clés sont donnés à partir de deux sources :

- Chiffres clés (EAE 2006)

Ces données proviennent de l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) réalisée par le Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques (SCEES) du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Le champ concerne les entreprises de 20 salariés et plus (ou de plus de 5 M€ de CA).

- Chiffres clés : AGRESTE (EAE2005) et INSEE-DGI (BIC 2005)

Ces données donnent un aperçu de la situation de l'*ensemble* des entreprises du secteur privé et coopératif, quels que soient leurs effectifs. Les dernières données complètes sont de 2005 pour une publication en 2008.

De l'avis des professionnels, ce document, très riche, est peu utilisé par les entreprises françaises

On notera que le **Crédit Agricole** a publié en 2007 une plaquette présentant l'ensemble du secteur des IAA. Le Crédit Agricole intègre le commerce de gros dans sa présentation du secteur.

Chaque année, les **Coop de France** effectuent une présentation des IAA relevant du secteur coopératif (cf. annexe). De même l'**ANIA**, dans son **rappor t d'activité qui paraît** chaque année au mois de mai, effectue une présentation du secteur en chiffres et passe en revue les principaux éléments d'actualité.

Les enquêtes spécifiques.

Hormis les deux sources citées précédemment (EAE et INSEE-DGI), les autres données disponibles accessibles sur le site Internet de l'INSEE ou du Ministère de l'agriculture concernent :

- Les enquêtes sur la production : il s'agit des enquêtes PRODCOM qui donnent les productions en valeur et en volume et des enquêtes laitières annuelles et mensuelles en ce qui concerne la production et les stocks.
- Les enquêtes thématiques : il s'agit
 - des consommations d'*énergie* dans les IAA et les scieries ;
 - Les enquêtes sur les dépenses pour protéger *l'environnement* ;
 - Les enquêtes sur les processus *d'innovation* concernant les produits, les procédés, l'organisation et le marketing ;
 - Les enquêtes sur les technologies de *l'information* et de la communication.
- Les bilans d'approvisionnement qui ont pour objet la mise en regard des ressources et les utilisations d'un produit sont réalisés pour 70 produits principaux. Ces bilans permettent une évaluation de la consommation apparente en kilogramme par habitant et par an.

Les dernières données publiées se trouvent dans «Chiffres et Données N193 de novembre 2007 » et sont accompagnées d'un CDROM.

Les utilisations sont détaillées selon l'emploi final : Viandes par espèce ; Lait et produits laitiers ; Œufs ; Céréales ; Huile et tourteau ; Principaux fruits et légumes.

Enfin on peut citer une source d'information peu connue des professionnels : les cubes BEYOND 20-/*20

Pour la consultation des données, l'Insee a adopté le logiciel BEYOND 20/20® pour accompagner une partie importante des données qu'il diffuse. Ce logiciel canadien est utilisé par de nombreux organismes statistiques. Il permet de bien visualiser les données et de constituer des tableaux multidimensionnels personnalisés à partir d'un fichier de données individuelles, de consulter et de manipuler des tableaux de données prédéfinis.

Les tableaux Excel des cubes BEYOND présentent mensuellement les statistiques du commerce extérieur, à savoir exportations, importations, et soldes, en valeur et par zone. Leur mise à jour s'effectue en début de mois pour les données du mois N-2.

Les indicateurs IAA sont présentés trimestriellement en tableaux Excel pour les indices de prix à la production et de chiffre d'affaires.

Les données à l'international

Il est évident que les services du Ministère de l'Agriculture n'ont pas pour objet de présenter les données sur les secteurs similaires en Europe et dans le reste du monde.

Sur le site EUROPA, le portail de l'Union Européenne, de nombreuses données existent en ce qui concerne l'agriculture, la pêche et la sylviculture (Eurostat), mais en ce qui concerne les IAA peu de données existent.

Les quelques documents synthétiques présentant les IAA européennes sont :

- L'étude sur la compétitivité de l'industrie agroalimentaire citée ci après ;

The European Food Industry, an economic and legal assessment 2007, (H.M. Wijnands, B.M.J. van der Meulen), J. Poppe (eds); November 28, 2006 - European Commission. Cette étude est fondée sur des données 2003 - 2004.

- L'étude d'Eurostat 39/ 2004 Industries commerces et service ;
- La synthèse de l'industrie agroalimentaire de l'Union Européenne (BIMA numéro spécial du SIAL 2008) présente les chiffres des IAA dans l'Union Européenne à 27 ;
- Sur le site du **CIAA** (Confédération des Industries Agroalimentaires de l'Union Européenne) on trouve des données sur la valeur de la production, la productivité et la part dans le marché mondial des principaux pays à savoir UE 27, Etats Unis, Canada, Brésil, Chine, Australie, Japon, Nouvelle Zélande.

Sont données également sur le même document les performances en matière de recherche développement, d'innovation, de prise en compte de l'environnement, de commerce extérieur, de structures de distribution des produits alimentaires.

Sur les **sites des Offices** (Viniflhor, Office de l'Elevage, ONIGC) on a des données de production pour les produits alimentaires de première transformation (cf. annexe).

Les points positifs et les lacunes du système actuel

La quantité et la qualité des données en France

Un certain nombre de données sont disponibles dans le cadre du panorama des industries alimentaires agricoles et sur les sites du MAP et de l'Insee.

- Les ratios de compte d'exploitation (Valeur Ajoutée / chiffre d'affaires ; EBE / chiffre d'affaires ; Frais de personnel / chiffre d'affaires ; Charges financières / chiffre d'affaires, etc.) sont calculés et présentés,

Les principaux indicateurs financiers relatifs aux comptes d'exploitation sont satisfaisants.

- Par contre, en ce qui concerne le **bilan**, les seuls ratios présentés sont : les Investissements / Valeur ajoutée et les Investissements / salarié.

Les données sur les fonds propres et l'endettement ne sont pas disponibles, alors que ce travail est fait au niveau des exploitations agricoles par type d'OTEX dans les enquêtes RICA

Les ratios bilantiels sont insuffisants.

- Les données sectorielles régionales sont présentées dans l'enquête EAE. Elle donne pour chacune des régions la même présentation sectorielle qu'au niveau national.

De nombreuses études et synthèses sont disponibles au niveau des différentes régions,

On notera l'excellente initiative des chambres d'agriculture bretonnes, qui publient trimestriellement la revue de « l'Observatoire des IAA de Bretagne ». Dans cette revue sont publiés des travaux de synthèse régionale effectués à partir des enquêtes officielles complétées par des informations sur les entreprises régionales (chiffre d'affaires, évolution, parts de marché).

Les données régionales sont satisfaisantes.

- Depuis 2006, le suivi des consommations énergétiques a déjà fait l'objet de deux études.

La base de données actuelle du suivi des consommations énergétiques a été remarquablement effectuée.

Le SNM (Service des Nouvelles des Marchés) fournit des documents très complets au niveau de la production agricole. Les bilans d'approvisionnement permettent l'appréhension des flux physiques des produits

Cette publication constitue une excellente grille d'analyse physique du secteur. Ces bilans mériteraient d'être accompagnés d'une synthèse reliée aux études de consommation de l'INSEE et du CREDOC.

Les données concernant l'emploi sont suffisantes, il en est de même en ce qui concerne la quantité et la qualité des données à l'étranger.

- Sur le **site Europa** de l'Union Européenne, de nombreuses données existent en ce qui concerne l'agriculture, la pêche et la sylviculture (Eurostat). Par contre on ne trouve que très peu de données au niveau des industries agricoles alimentaires *stricto sensu*. Les seules données accessibles sont celles concernant le lait, les huiles...

- Les données relatives au commerce extérieur font l'objet de nombreuses analyses au niveau d'Ubifrance et des notes de conjoncture du MAP. Pour certains secteurs il existe des problèmes d'homogénéité entre les données douanières et les données économiques sectorielles
- Il n'y a pas d'information d'ordre macro économique au niveau du **CIAA**. (Comité international des industries agricoles et alimentaires). Cet organisme officiel, créé en 1936, basé à Paris, ne tient pas à jour les données internationales statistiques sur le secteur. Il se consacre essentiellement aux actions de formation intéressant les entreprises du secteur.

En ce qui concerne la France, la plupart des données quantitatives existent, mais sont établies par des sources différentes, à des périodicités non concomitantes et dans des diffusions ouvertes ou restreintes.

Les données internationales sur les IAA sont très insuffisantes.

L'accessibilité des données

- Données françaises

Les données existantes, décrites précédemment, ne sont pas facilement accessibles pour les TPE et les PME. Elles n'ont pas pour la plupart d'entre elles le temps pour inventorier et traiter les informations qui leur seraient utiles et nécessaires.

Les données sont difficilement accessibles vu leur dispersion et ne satisfont pas entièrement les besoins des professionnels rencontrés qui ont ainsi le sentiment d'être négligés par leur Ministère de tutelle. Le secteur des IAA est de ce fait complètement sous-valorisé par les médias et par certains ministères.

- Données internationales

Les données sont faiblement accessibles pour les professionnels, vu la dispersion des sources et la non-cohérence des périmètres... A l'international, les opérateurs doivent par eux-mêmes procéder aux recherches des données dont ils ont besoin. Ceci nécessite beaucoup de temps et les PME et les TPE n'ont pas les moyens humains pour les récolter. Seuls les grands groupes et les structures comme Unigrain, Sofiprotéol... sont équipés pour le faire, mais ils n'ont bien entendu pas la vocation de diffuser les informations qu'ils recueillent et encore moins les analyses qu'ils effectuent.

Le problème des nomenclatures

Le choix du classement n'est pas neutre, car une classification mal appropriée peut aller jusqu'à induire des erreurs d'analyse.

Le secteur vinicole 15.9G, dont le chiffre d'affaires est de 1 943 M€, a un solde commercial de 3 281 M€(cf. panorama des IAA 2006, p. 104).

En outre, certains secteurs peuvent être incorporés dans plusieurs ensembles suivant l'approche choisie. L'analyse régulière des évolutions n'est pas faite. Elle pourrait pourtant placer, pour une période donnée, chaque secteur dans l'ensemble le plus judicieux.

La malterie, par exemple, où la France est le premier exportateur mondial.

Elle est rattachée au secteur «boissons». Mais si l'on analyse les données chiffrées, on constate qu'elle représente 7% des exportations du secteur «boissons», mais 17% du secteur «travail du grain». Pourquoi ne pas la rattacher à ce secteur ?

Modes de représentation / pertinences des analyses

Comme en témoigne la revue AGRA du 24 juillet 2008, le chiffre d'affaires des IAA s'établit en 2005 à :

- 138 Md € selon l'ANIA, qui ne comprend pas les industries non alimentaires notamment l'alimentation animale ;
- 340 Md € selon la présentation du Crédit agricole ;
- 138 Md € selon l'INSEE ;
- 125,5 Md € selon AGRESTE
- 158 Md € selon Eurostat.

De même, le chiffre d'affaires réalisé à l'exportation par les industries du secteur s'établit selon l'approche à 19 Md € ou 26 Md €

Ces divergences dans les approches sont loin d'être négligeables, et surtout elles **ont un impact important sur la grille d'analyse** que l'on applique à ce secteur et sur la perception qui en découle.

Le champ retenu par le SCEES minore l'importance du secteur dans l'économie nationale.

Dans les dernières publications de l'INSEE, ce secteur avec un volume d'exportation de 24 Md € et un excédent de 9,7 Md € d'euros pour l'année 2007 se place devant l'automobile (+ 0,9 milliards €) et les biens d'équipement (+5,7 Md €).

C'est donc un secteur économique extrêmement important, alors qu'un journaliste économique du Figaro observait récemment dans un article sur les mutations de l'économie

française depuis soixante ans, que le secteur agricole avait pratiquement disparu (« quasiment plus d'agriculture »).

- En France, l'industrie agroalimentaire est le premier secteur d'activité en termes de **chiffre d'affaires**. Le secteur des IAA peut et doit apparaître comme le premier secteur industriel et de ce fait devrait faire l'objet de plus d'attention tant des pouvoirs publics que de la presse nationale.

Cette divergence de présentation est hautement préjudiciable pour le secteur agricole et alimentaire dans son ensemble et pour la détermination des moyens et des priorités à accorder ou non à cette activité.

Les attentes des différentes parties concernées

Les attentes des industriels

- Le suivi du nombre d'organisations de producteurs par secteur IAA

C'est une demande pressante des professionnels des industries de la première transformation. Il s'agit d'apprécier le cadre contractuel des relations agriculture / IAA dans les secteurs concernés. Ce souci fait l'objet des préoccupations tant de la Coopération que des industriels privés.

- La notion de groupe

Au cours de la mission il a été souvent signalé par les interlocuteurs rencontrés que les statistiques actuelles ne mettaient pas en évidence **la notion de groupe**.

La demande est d'améliorer la présentation des groupes industriels pour chaque secteur, notamment ceux qui sont cotés en Bourse pour lesquels les informations sont du domaine public et donc publiables. Il s'agit aussi de présenter les données des principaux groupes français pour permettre le lien avec les sites Internet de ceux ci.

- Compléter les unités des indicateurs de données physiques

Les données physiques sont présentées par les statistiques Prodcom qui donnent pour chacun des secteurs des éléments quantitatifs de production en tonnes ou en hectolitres. Les professionnels souhaiteraient que les indicateurs utilisés couramment (par exemple : tonne équivalent carcasse par jour, nombre de cols par an, nombre de caisses, nombre de pièces pour le camembert) soient présentés.

- Appréhender le secteur du commerce de gros

Les observations qualitatives sur le secteur de la distribution revêtent un intérêt fondamental pour le pilotage du secteur agroalimentaire. La prise en compte du secteur du commerce de gros de produits alimentaires doit être prévue dans la structure du dispositif d'observation.

- Apprécier les dépenses de contrôle et de certification qui prennent une part de plus en plus importante dans le secteur.
- Recenser les types d'aides aux entreprises dans les différents pays de la communauté européenne et en faire une analyse.

Les attentes des PME et des TPE

Les petites entreprises n'ayant ni le temps ni les moyens humains pour accéder aux données brutes globales et sectorielles et encore moins de les analyser pour leur propre compte demandent :

- De pouvoir accéder facilement à des informations analysées et interprétées au regard de leur activité propre ;
- De connaître les données de leur secteur d'activité, en particulier les ratios financiers moyens des entreprises de leur secteur ;
- De connaître les performances des secteurs similaires en Europe, aux Etats Unis, au Brésil et en Chine ;
- D'avoir un accès rapide aux évolutions des consommations et aux données en matière de prix.

Les attentes de la Coopération

Les professionnels de ce secteur demandent que soit mieux appréhendé

- Le périmètre coopératif, notamment la **notion de groupe coopératif** ;

En effet de nombreuses coopératives sont actionnaires majoritaires de sociétés privées ou actionnaires à 50-50 avec des sociétés privées ou des sociétés de distribution. Les informations ne sont pas tenues à jour.

- Les relations entre industries agricoles et groupements de producteurs ;
- Le secteur « scieries et première transformation du bois ».

Il représente un chiffre d'affaires de 2 Md € et une valeur ajoutée de 500 M € Les professionnels s'étonnent que le secteur de la première et deuxième transformation du bois où le secteur coopératif est représenté ne soit pas mieux appréhendé.

Les attentes des pouvoirs publics

La collecte et l'agrégation des données sont les points de départ obligés des processus d'aide à la décision publique pertinente.

Les pouvoirs publics ont besoin de données objectives et surtout dynamiques pour pouvoir suivre de manière satisfaisante *les évolutions du marché et la concurrence étrangère*.

Les principales attentes concernent :

- Le suivi des prix et de leur évolution sur toute la chaîne alimentaire ;
- Dans le contexte du Grenelle de l'Environnement, l'appréciation de l'empreinte écologique des IAA, ainsi que le suivi des indicateurs de développement durable (étiquetage CO2) ;
- Les données en matière d'emploi, pour répondre notamment au questionnement des organisations syndicales ;
- Le positionnement des principaux concurrents ;
- La mise à disposition des données pour les travaux universitaires et de recherche.

Il est trivial d'affirmer que les étudiants ne peuvent travailler et apporter une véritable valeur ajoutée qu'à partir du moment où ils disposent de données chiffrées suffisantes. Aussi, mettre à leur disposition les données permet par simple effet mécanique de susciter des idées de travaux de recherche en sciences économiques sur ce secteur important de l'économie nationale.

- L'information des directions régionales de l'agriculture et de la forêt qui sera nécessaire dans le cadre de la réforme actuelle des services déconcentrés.

Deuxième partie

Propositions d'architecture du dispositif

Missions et fonctions de l'observatoire

Missions de l'Observatoire

Le terme Observatoire est couramment utilisé ces dernières années pour mettre en place des dispositifs qui recouvrent des réalités très différentes d'une expérience à l'autre.

Il existe déjà un « Observatoire des consommations alimentaires », créé en 1990 et domicilié à l'AFSSA (Agence Française pour la Sécurité Sanitaire et Alimentaire) en application de la loi du 1er janvier 1998 qui a donné à l'AFSSA la mission « d'observation des consommations alimentaires et de leurs conséquences sanitaires ».

Depuis a été créé le 31 mars 2008, l'OQALI (Observatoire de la Qualité de l'Alimentation) qui a pour objet de gérer des bases de données sur les caractéristiques des produits, sur le suivi de l'offre alimentaire et sur des paramètres relatifs à la composition et l'étiquetage nutritionnel.

Enfin depuis 2007 a été créé l'« Observatoire des prix et des marges alimentaires » qui a pour objet le suivi des prix des produits et des marges aux différents stades de la chaîne alimentaire.

La constitution d'un nouvel Observatoire ne doit pas faire double emploi avec les structures précédemment décrites. Il en sera tenu compte pour la proposition d'architecture des données à recueillir ci-après.

Fonctions de l'Observatoire

On confie généralement à un Observatoire trois types de fonctions :

- ✓ *La mise en commun des informations* ;
- ✓ *L'appui à l'évaluation* ;
- ✓ *L'analyse prospective et stratégique*.

L'outil qu'il est proposé de mettre en place ne dérogera pas à cette tradition.

Dans ces conditions on peut envisager les missions suivantes pour l'observatoire des IAA :

- La centralisation des données issues des bases existantes ;
- La production de données nouvelles pour répondre aux attentes précédemment décrites ;
- L'analyse de l'ensemble de ces données et leur mise en perspective pour faciliter la réflexion prospective et stratégique ;
- L'élaboration, la coordination et la proposition de nouvelles études socio-économiques à réaliser ;
- La présentation des données.

Architecture des informations à mettre à disposition.

Il est proposé la liste suivante des **signets** à mettre en place dans le site du dispositif d'observation des IAA.

- **Situation des IAA dans l'économie française et chiffres clés**
 - La place de la valeur ajoutée des IAA dans l'économie française ;
 - Son évolution depuis les 20 dernières années ;
 - Sa place et son évolution dans l'industrie manufacturière française.

- **Compte de résultat simplifié / soldes intermédiaires du secteur**

Ce compte de résultat agrégé est présenté à partir des enquêtes annuelles d'entreprises et mis en perspective sur une durée de 10 années.

- **Sous-secteurs**

Le compte de résultat simplifié et les soldes intermédiaires de chacun des sous secteurs font l'objet d'une publication à partir des sources AGRESTE (EAE) et INSEE-DGI (BIC).

Cette publication détaillée permet une bonne analyse macro économique de l'ensemble des activités. Elle présente également les ratios et les bilans par sous-secteur.

Le site rendra accessible pour chacun des sous-secteurs l'évolution des 10 dernières années.

- **Données physiques de production (valeur, volume)**

Pour chacun des sous-secteurs seront présentés à partir des données PRODCOM les principaux volumes de production ainsi que leurs évolutions sur 5 années.

Dans ce même onglet seront accessibles les bilans d'approvisionnement pour les 70 produits principaux.

De plus à partir des données fournies par les syndicats professionnels et l'Office FranceAgriMer seront présentés les agrégats utilisés couramment par les professionnels.

- **Données de structure par CA, par effectif et par structure juridique**

Dans cet onglet sera présentée l'évolution structurelle des entreprises par classes de chiffre d'affaires, de nombre de salariés, ainsi que par structure juridique : les sociétés, les coopératives, les entreprises individuelles.

Sont enquêtées actuellement les sociétés de plus de 20 salariés sur les champs 10-1 à 11 et les organismes coopératifs de plus de 10 salariés sur les champs 10-1 à 11 et 51-2, 51-3, 51-5L. Il y a donc non-homogénéité entre les deux présentations. De plus, les entreprises de moins de 10 salariés relèvent bien souvent de l'artisanat. Il y aura donc lieu de faire, sur le même champ, un travail d'homogénéisation des présentations dans la présentation exhaustive des IAA.

- **Emploi**

Devraient être appréhendés les emplois saisonniers et les emplois intérimaires, ces types d'emplois étant importants dans certains pays européens. De même sont à inventorier les catégories d'emploi par types de formation.

- **Relation avec l'amont agricole**

Cette partie est à créer :

- Pour l'appréciation de la place des IAA dans l'économie nationale, la relation avec l'amont agricole est un élément important de la compétitivité de ce secteur à l'échelon international ;
- Il s'agit de mettre en perspective les données des enquêtes agricoles par l'OTEX en 7 catégories avec les sous-secteurs correspondants des IAA ;
- A cet effet a été élaboré le tableau de correspondance en annexe ;
- Un tel tableau devrait permettre de mettre en évidence les atouts ou les faiblesses des différents sous-secteurs des IAA, ainsi que la part respective de l'agriculture et des IAA dans la chaîne de valeur agroalimentaire.

- **Consommation d'énergie**

Il s'agit de la présentation de l'enquête effectuée par le SCEES sur la consommation d'énergie des différents secteurs des IAA et des scieries. Les résultats sont présentés en volume et en valeur et seraient à mettre en rapport avec ceux des OTEX.

- **Indice des prix**

Cet onglet fera référence à l'Observatoire des prix et des marges des produits alimentaires (site DGCCRF) du Ministère de l'économie et des finances.

On pourra établir le suivi des données de prix entre l'agriculture et l'industrie. Les données du Service des Nouvelles du Marché (SNM) constituent une excellente base de travail. Une liaison avec le site SNM devrait être insérée dans le site. Il serait utile également de préciser la position des prix (position départ ferme / rendu usine).

De plus pour les prix internationaux, il sera fait un lien avec le site de l'USDA sur le prix des principales commodités agricoles qui font référence sur le plan international.

- **Investissements**

A partir des enquêtes existantes seront présentés les investissements par année et par sous secteur ainsi que les coefficients et les ratios d'usage.

- **Publicité, Recherche, Développement, Environnement**

Cet onglet sera le lien avec les enquêtes thématiques afférentes.

Il est proposé que soit apprécié plus précisément le coût des opérations de contrôle et de certification.

Une enquête sur ces coûts est prévue au niveau européen, puisque ces coûts constituent dans de nombreux cas un handicap dont il est nécessaire de quantifier l'ampleur.

- **Données sur la consommation et la qualité**

Il sera établi le lien avec l'INSEE : dépense de consommation finale des ménages par produit en volume prix chaînés, base 2000, niveau G. Série de 2000 à 2006.

Il sera également établi un lien avec l'Observatoire de la consommation, le CREDOC et le site OQALI (Observatoire de la qualité de l'alimentation) qui présente les produits, leurs caractéristiques nutritionnelles, l'évolution des marques, les innovations et des produits spécifiques.

- **Commerce extérieur**

Les données en ligne seront directement accessibles de même que les données par sous secteur en valeur et en volume. Seront également présentées les chroniques par groupes de biens sur les dix dernières années ainsi que les origines géographiques des importations et des exportations.

L'accessibilité aux données mensuelles des trois derniers mois sera facilitée ainsi qu'aux données en volume publiées sur les sites des anciens offices.

- **Données sur les entreprises**

Dans cet onglet, seront présentées pour les principales entreprises les données fournies par celles-ci (chiffre d'affaires, emploi, établissements, cours en bourse) au niveau de chacun des sous-secteurs ainsi que les données des groupes ayant une pluriactivité.

Il conviendra d'apprécier qualitativement la définition des groupes coopératifs et de résoudre le problème des sociétés à 50/50 privé-coopératif.

Une présentation des principaux groupes privés et coopératifs sera réalisée par les gestionnaires de l'observatoire

Seront mises en ligne périodiquement (mensuellement ou trimestriellement) les informations démographiques sur les entreprises (fusions, défaillances, joint-venture).

Il est proposé dans ce dernier cas, que la répartition entre les secteurs privé et coopératif soit effectuée selon le critère de gouvernance. De même devront être appréciées les alliances conclues entre différents groupes. A titre d'exemple, la pénétration des groupes de distribution dans le domaine des IAA sera à observer. Il s'agit, par exemple, de l'implantation d'Intermarché dans le secteur des pêches, ou celle de Leclerc dans le secteur de la viande, etc.

- **Indicateurs de développement durable**

Seront présentées sur ce site les entreprises qui auront satisfait aux certifications de développement durable : Norme A14001 ou autres reconnues par la profession.

Ceci dans le but d'apporter à la connaissance des consommateurs les entreprises françaises qui auront fait les efforts demandés dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.

- **Circuits de commercialisation :**

Cet onglet présentera les ventes de produits par grands canaux de distribution -Vente directe, détaillants, grande distribution- et l'évolution de ces ventes au cours des 5 dernières années. Les ventes par Internet et le développement *du e-commerce* sont à suivre

- **Données européennes et internationales :**

- Données sectorielles

Cet onglet permettra l'accessibilité aux éléments pertinents présentés sur les sites des pays étrangers.

- Données sur les entreprises

Cet onglet donnera l'accessibilité aux sites des principaux groupes étrangers ainsi qu'aux analyses effectuées sur ceux-ci.

- **Evolution sectorielle des grandes filières : viande, lait, poissons, céréales, sucre**

Seront rendues accessibles les données et les analyses effectuées par l'Office FranceAgriMer et les organisations professionnelles pour les grands secteurs agroalimentaires, notamment ceux qui font l'objet d'OCM (Organisation commune de marché) au niveau européen : lait, viande, céréales, sucre.

Le vin et les fruits et légumes font déjà l'objet d'un observatoire sur le site de l'ex Vinifhlor (cf. annexe).

Etudes et analyses

Modes de présentation des IAA

- Afin de satisfaire aux différentes préoccupations, il est proposé de mettre sur le site la présentation emboîtée suivante en allant du plus restrictif au plus général :
 - ✓ *Les industries alimentaires* ;
 - ✓ *Les industries agroalimentaires* qui comprennent les industries alimentaires auxquelles on ajoute l'alimentation animale ;
 - ✓ *Les industries agricoles et alimentaires* qui comprennent les industries agroalimentaires ci-dessus auxquelles on ajoute celles non destinées à l'alimentation humaine à savoir :
 - Le secteur du tabac,
 - La première et la deuxième transformation du bois,
 - Le tannage des peaux,
 - La production d'alcool éthylique fermenté et des bio carburants classées jusqu'à maintenant dans les industries agricoles et désormais intégrées aux industries chimiques.
- Afin de faciliter la compréhension notamment pour les séries chronologiques, il est donné les tableaux de correspondance NACE, NAF 2003, NAF 2008 (annexe).
- De même que la typologie des sous-secteurs entre industries de première et deuxième transformation pour les IAA transformatrices de produits animaux, de produits végétaux et de produits non alimentaires (annexe).

Dans la présentation des données, le dispositif veillera à mettre en évidence et à visualiser pour chaque secteur les données pertinentes nécessaires au pilotage économique et l'appui à l'évaluation.

Veille sur le secteur

Sera effectué le suivi des opérations de fusion, acquisition, restructuration des entreprises et des alliances conclues entre groupes. Cette veille pourra être effectuée en partenariat avec le groupe de presse Agra alimentation et RIA ainsi qu'avec les observatoires régionaux (observatoire des IAA de Bretagne, DRAF).

Suivi de la conjoncture

Les évolutions conjoncturelles seront effectuées par la mise en réseau des notes de conjonctures d'Agreste, de l'INSEE, de la Banque de France, du Service National des Marchés.

Comparaison des aides françaises et européennes au secteur

Cette action sera appréhendée dans le cadre de l'Observatoire des pratiques européennes mis en place au MAP : comparaison des aides de différentes natures, investissement, promotion, fiscalité, réglementation.

Relations avec l'amont agricole

A partir des liaisons entre la nomenclature OTEX des exploitations agricoles et les secteurs IAA correspondants, il sera possible :

- D'analyser les valeurs et les structures du premier maillon de la chaîne alimentaire ;
- De raisonner sur l'ensemble des deux secteurs, ce qui est une nécessité dans le cadre de l'appréciation de la France dans le système agroalimentaire tant européen que mondial.

Concentration des sous-secteurs

La part de marché des 4 premières sociétés par sous secteur, puis des 10 premières, est présentée dans certaines études sectorielles. Il conviendrait de donner un indicateur de concentration.

L'indice de Balassa permet aux économistes d'apprécier et de calculer, pour un secteur donné, l'avantage d'un pays par rapport aux autres. Il quantifie la valeur à l'exportation d'une industrie spécifique, pendant une période donnée, pour un pays donné. Lorsque cet indice est supérieur à 1, le produit du pays a un avantage comparatif (voir annexe).

On peut aussi envisager d'autres indices : RCA (ratio d'avantage comparatif), index de spécialisation et **indice de Herfindahl** (annexe).

Ce dernier est égal à la somme des carrés des parts de marché des entreprises d'un secteur. Lorsqu'il est supérieur à 2000, le secteur est considéré comme concentré.

Enquête sur le coût des dispositions réglementaires

On estime que l'ensemble des postes : contrôle ; certification ; publicité ; recherche peut représenter jusqu'à plus de 5% du chiffre d'affaires, ce qui montre l'évolution vers des dépenses de plus en plus immatérielles.

Une enquête est envisagée au niveau européen pour évaluer le coût des opérations de contrôle et de certification que les dispositions réglementaires exigent de la part des entreprises. Le dispositif d'observation pourrait être le correspondant naturel au niveau français pour cette étude.

Ces coûts peuvent dans certains cas constituer un véritable handicap pour les entreprises européennes au niveau international.

Tableau de bord de la chaîne alimentaire

L'Observatoire présentera et actualisera les tableaux présentant les différents agrégats aux différents stades du système agroalimentaire français, européen et international (annexe).

Les analyses prospectives et stratégiques à conduire

Stratégie sectorielle

Chacun des secteurs fera l'objet d'une présentation et d'une analyse approfondie. L'accessibilité de ces analyses sera à déterminer.

Les secteurs suivants feront l'objet d'une attention toute particulière

- Le secteur des vins ;
- Le secteur avicole ;
- Le secteur de la première transformation des produits forestiers.

On analysera particulièrement le suivi des entreprises méso-économiques, c'est à dire les entreprises dont la taille leur procure une position intermédiaire entre la micro économie et la macro économie (Danone par exemple pour le secteur laitier, Terreos pour le sucre, Unilever, Nestlé, Walmart, Carrefour à l'échelon international).

De même on devra tester la pertinence des notions de première, deuxième et troisième transformation.

Prospective

Il sera fait l'inventaire des différentes études prospectives pertinentes publiées. A titre d'exemple il est fait référence aux :

- Rapport de la Commission des affaires économiques du Sénat (31 janvier 2007) sur l'avenir de la filière agricole à l'horizon 2050 ;
- Projections à 2017 effectuées par l'USDA (US Department of Agriculture) sur l'agroalimentaire mondial en février 2008.

Cette étude présente les principales projections des différentes productions agricoles et des perspectives de la demande des produits agroalimentaires à l'échelon mondial.

Ces projections sont un scénario du développement du secteur agricole pour la prochaine décennie sous différentes hypothèses, notamment en prévision d'une augmentation de la demande en biocarburant aux Etats Unis et en Europe. Elles prévoient une augmentation des prix agricoles plus forte que le taux d'inflation et des prix alimentaires au détail moins forte que l'inflation.

Gestion du risque prix

Dans le cadre de la réforme de la PAC, la problématique de la volatilité des prix des matières premières agricoles est appelée à être traitée par l'approche gestion des risques. Le dispositif présenté devra analyser et anticiper les effets de ces changements sur les IAA.

Etudes relatives à la concurrence internationale

L'étude effectuée par le bureau LEI, Université de Wageningen aux Pays Bas, commanditée par l'Union Européenne, constitue une base méthodologique appréciable.

L'industrie agroalimentaire européenne est décomposée en huit grands secteurs pour lesquels sont analysés 5 paramètres :

Les indicateurs externes (avantage comparatif) :

Part dans le marché mondial (Tendance) – (w)

Spécialisation à l'exportation (Indice de Balassa) – (B)

Les indicateurs internes :

Croissance du chiffre d'affaires IAA par rapport au total de l'Industrie- (s)

Croissance de la Valeur Ajoutée Brute (VAB) (G)

Croissance de la productivité du travail (VAB/Travailleur) – (L)

Cette étude constituant une base de données originale, il conviendrait d'en effectuer une actualisation annuelle pour les industries françaises.

La valeur ajoutée du secteur IAA en Europe représente 180 Md € dont plus de la moitié est le fait de 4 pays : France, Allemagne Espagne et Italie. Une attention particulière sera portée aux marchés et aux opérateurs de ces pays. Il conviendra également dans le cadre des objectifs définis par le service des relations internationales de la DGPAAT de suivre les nouveaux pays entrés dans l'Union Européenne ainsi que ceux du Bassin méditerranéen.

Nouvelles approches

Il serait aussi souhaitable que soient appréhendés et évalués :

- Les nouveaux circuits de distribution, circuits courts, circuits bio, circuits équitables ;
- Le secteur des biocarburants ;
- Les autres valorisations agricoles non alimentaires (VANA) secteur qui revêt une importance particulière dans la conjoncture actuelle (énergie, chimie verte).

Evolution des groupes industriels

Les données sur les structures capitalistiques des groupes français et étrangers constitueront une des tâches du dispositif d'observation. Elle sera à faire en liaison avec la banque de France et le Ministère des finances ainsi qu'avec le service de l'intelligence économique du SGDN. La limitation de l'accessibilité à ces informations sera à déterminer.

Troisième partie

Les modalités de mise en place du nouveau dispositif

Positionnement administratif

Le problème du positionnement du dispositif, se pose en termes du choix entre quatre localisations à savoir :

- La DGPAAT (Direction générale des politiques agricoles, agroalimentaires et des territoires), service de l'agroalimentaire et du développement durable ;
- FranceAgriMer (Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer) qui sera opérationnel le 1^{er} janvier 2009 et qui regroupe 5 offices sectoriels des filières végétales et animales : ONIGC, Office de l'élevage, Viniflhor, OFIMER, ONIPPAM et le Service des nouvelles des Marchés, service à compétence nationale précédemment rattaché au Ministère de l'agriculture et de la pêche ;
- Le SSP (Service de la Statistique et de la Prospective) nouvellement créé, par le regroupement du SCEES et de la direction de la prospective du service des IAA ;
- la Délégation interministérielle aux industries agricoles et alimentaires ;
- Le Conseil national de l'alimentation, créé le 27 novembre 1985, placé auprès des ministres chargés de l'agriculture et de la pêche, de la santé et de la consommation, est consulté sur la définition de la politique de l'alimentation. Le CNA regroupe des représentants de la filière agroalimentaire, des consommateurs, des scientifiques et des administrations.

Après audition des différents interlocuteurs, il ressort que

- La DGPAAT n'a pas les moyens humains nécessaires disponibles, mais désire assumer la présidence et le pilotage du dispositif ;
- L'établissement FranceAgriMer a les moyens financiers et le personnel nécessaires (90 agents étaient affectés aux études dans les anciens offices) et devra élaborer un nouveau mode de présentation des données et informations présentes sur les sites existants des 5 anciens offices. Il est précisé dans sa mission qu'il doit assurer le suivi économique des filières. Cependant, étant très impliqué dans le pilotage des secteurs de la première transformation, il est possible d'objecter qu'il n'aura pas l'indépendance et l'objectivité nécessaire, et qu'il ne portera pas une attention suffisante aux secteurs de la deuxième et troisième transformation. A l'inverse, lui confier la tâche de suivre les filières

jusqu'à la troisième transformation et jusqu'à la consommation finale des produits agricoles serait hautement utile ;

- Le SSP a les moyens d'accès à l'information et les compétences en matière d'analyse et de réflexion prospective d'intelligence économique, mais les dispositions de la loi LME et les codes de déontologie en matière de statistiques publiques internationales ne lui permettent pas, en l'état, d'exercer la responsabilité du dispositif envisagé. Cependant, situé sur le même site que FranceAgriMer, la collaboration serait facile à organiser ;
- La délégation aux IAA n'a pas, actuellement, les moyens humains et logistiques nécessaires ;
- Le Conseil National de l'Alimentation est plus orienté sur les aspects sanitaires, sécurité et santé alimentaire que sur les problématiques économiques.

Fonctionnement du dispositif

Le problème de la personnalité juridique de l'Observatoire se pose. La mise en place d'une structure juridique de type GIP ou autre, nécessitera un délai non négligeable pour la mise en place du dispositif. Aussi vu l'urgence de cet observatoire pour répondre aux attentes suscitées par son annonce, il est proposé d'en faire une **structure** :

- **Située au Ministère de l'agriculture ;**
- **Sans personnalité juridique ;**
- **Placée sous la tutelle d'un Comité de suivi et d'orientation ;**
- **et dotée pour son fonctionnement courant d'un Comité de pilotage** présidé par un représentant de la DGPAAT constitué :
 - d'un représentant du service de l'agroalimentaire et du développement durable,
 - d'un représentant du SSP,
 - du délégué interministériel aux IAA,
 - d'un représentant de FranceAgriMer,
 - d'un représentant du CGAAER.

Dans le cadre de son fonctionnement la cellule devra :

- ✓ Rendre compte périodiquement à un Comité de suivi et d'orientation présidé par la DGPAAT et comprenant : l'ANIA, Coop de France, délégation aux IAA, FranceAgriMer, CGAAER, SSP, DGAL, INSEE, INRA, CNA, DGCCRF, soit environ 12 membres permanents, auxquels pourraient se rajouter des établissements financiers ;
- ✓ Recevoir l'appui du CGAAER où se trouve rassemblé l'ensemble de l'expertise scientifique, technique et économique nécessaires aux analyses de fond dont ont besoin les acteurs du secteur ;

- ✓ Etablir des liens entre les différentes sources dispersées dans les services ministériels, les offices, les organismes professionnels ;
- ✓ Constituer des groupes sectoriels si le Comité d'Orientation en voit la nécessité ;
- ✓ Tisser un réseau relationnel avec des structures d'information similaires en Europe et à l'international.

La participation du responsable de la cellule aux séminaires PORTER sur la stratégie agroalimentaire à l'international est très souhaitable

Le professeur Michael Porter organise régulièrement des séminaires sur la stratégie des groupes agroalimentaires mondiaux auxquels participent de nombreux décideurs du monde entier. Il serait dommage que la France ne soit pas représentée vu le haut niveau des réflexions de ce séminaire et les contacts indispensables que celui-ci permet d'établir.

- ✓ Susciter et encadrer des études et des thèses au niveau des établissements de l'enseignement supérieur agricole. D'autant plus que peu d'études socio-économiques sur les secteurs de la transformation des produits alimentaires sont initiées si l'on compare avec celles concernant le secteur agricole proprement dit. Cet état de fait n'est pas sans rapport avec la faible considération qu'ont au niveau des opinions les décideurs, les politiques et les opinions publiques vis-à-vis de ce secteur et de ses activités.

Moyens à mettre en œuvre

- **Les moyens humains**

Il faudrait prévoir l'affectation de:

- Un responsable :1 ETP ;
- Un ou deux spécialistes en informatique :1 ETP ;
- Un ingénieur et un économiste spécialisé dans les analyses des filières et des entreprises :1 ETP ;
- Un économiste chargé des questions internationales : 0,5 ETP ;
- Deux assistants : 1,5 ETP.

Les profils des agents ci-dessus mentionnés existent au sein de FranceAgriMer et du SSP. Il convient de souligner que le responsable choisi ne devra pas être soumis aux règles administratives de mobilité triennale pour lui permettre d'avoir une connaissance et une notoriété suffisante tant à l'international qu'au niveau national.

- La cellule devra proposer et encadrer un certain nombre de stages et de thèses dont le comité de suivi et d'orientation aura approuvé la nécessité. (3 stagiaires ou doctorants des établissements d'enseignement et de recherche devraient être encadrés en permanence).

Les contacts pris au cours de cette mission ont mis en évidence que les services des ambassades ne disposaient que de très peu d'informations sur le secteur des IAA. Une sensibilisation plus importante des attachés agricoles des principaux pays européens et des principaux pays agricoles du monde (pays de plus de 10 millions d'habitants et 10 millions d'hectares de SAU) serait nécessaire pour l'obtention des ces informations de suivi international.

- **Le budget**

Le budget devra prévoir :

- Les frais de documentation, achats d'études, abonnements à différents sites Internet internationaux ;
- Les frais de participation aux colloques professionnels spécialisés notamment à l'International ;
- Les frais d'études ponctuelles commanditées ;
- Les frais d'encadrement des étudiants et doctorants ;
- Les frais d'organisation d'un séminaire annuel de réflexion et de sensibilisation.

En valeur on a :

Personnel et fonctionnement courant	5 ETP
-------------------------------------	-------

Documentation	20 000 €
Voyages, déplacements	25 000 €
Etudes commanditées, thèses	25 000 €
Organisation d'un séminaire annuel	20 000 €
TOTAL	90 000€

CONCLUSION

Compte tenu :

De la dispersion très importante des données indispensables aux analyses stratégiques, en lien avec l'expertise scientifique et technique sur l'alimentation ;

Du manque d'informations au niveau des groupes industriels et d'éléments comparatifs internationaux ;

De la nécessité d'indépendance, d'objectivité et d'accessibilité aux informations ;

Du contexte général de la révision de la PAC et de la crise alimentaire actuelle...

il paraît **indispensable de mettre en place rapidement une cellule opérationnelle** centralisant des données cohérentes et complètes sur les IAA.

Jusqu'à ce jour les informations étaient présentées dans *le panorama des IAA* édité tous les deux ans. La principale innovation consiste à les actualiser mensuellement ou au minimum trimestriellement et ainsi les rendre disponibles et actualisées, en permanence, sur le site du Ministère de l'agriculture.

La nouvelle architecture reprend pour l'essentiel des données déjà existantes au niveau du panorama, elle permettra de plus, un accès à l'historique des différents agrégats.

Outre certaines informations ponctuelles, les autres innovations concerneront :

- Les données sur les entreprises et les groupes ;
- Les informations sur les secteurs et les entreprises à l'international ;
- Les études prospectives identifiées...

Ce dispositif constituera une structure de réseau rassemblant et synthétisant les données élaborées par les différents organismes. Il devrait :

- Etre une structure légère, sans personnalité juridique ;
- Etre située au sein du Ministère de l'agriculture et de la pêche ;
- Etre placé sous la responsabilité d'un Comité de pilotage présidé par un représentant de la DGPAAT et constitué d'un représentant du service de l'agroalimentaire et du développement durable, d'un représentant du SSP, du délégué interministériel aux IAA, d'un représentant de FranceAgriMer et d'un représentant du CGAAER ;

- Rendre compte périodiquement à un Comité de suivi et d'orientation ;
- Etablir des liens entre les différentes sources dispersées dans les services ministériels, les organismes professionnels, les organismes internationaux, les attachés agricoles des ambassades....

Les moyens à mettre en œuvre consistent en l'affectation d' agents (5 ETP) **et** un budget de fonctionnement de 90 000 €

Sa mise en place apparaît comme urgente et hautement nécessaire pour répondre aux attentes de la profession et montrer l'intérêt que le Ministère lui accorde notamment dans le cadre des assises agroalimentaires de février 2009.

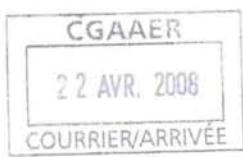
Lettre de mission

République Française

Ministère de l'Agriculture,
et de la Pêche
Le Directeur de Cabinet
CI/08/418609

Paris, le 17 AVR. 2008

à



Monsieur Paul VIALLE
Vice-Président du Conseil Général de
l'Agriculture, de l'Alimentation et des
Espaces Ruraux
251, rue de Vaugirard
75732 PARIS CEDEX 15

OBJET : Réflexion sur la mise en place d'un dispositif d'observation des Industries agroalimentaires.

Dans le cadre du Partenariat National pour le Développement des Industries Agroalimentaires (PNDIAA), un groupe de travail a fait valoir les besoins d'observation économique et stratégique du secteur des industries agroalimentaires (IAA).

En particulier, l'ANIA et Coop de France ont souligné l'intérêt de recueillir et d'analyser certains indicateurs économiques qui semblent manquer aujourd'hui. Une meilleure connaissance des enjeux et du positionnement des entreprises par métier et par filière s'avère nécessaire.

Dans un contexte évolutif auquel les entreprises doivent s'adapter dans des délais restreints, une vision cohérente des IAA revêt un intérêt stratégique. Si de nombreuses statistiques publiques sont produites (notamment par l'INSEE, le SCEES, les Douanes...), celles-ci sont éparpillées et les analyses économiques qui permettraient de les valoriser sont peu fréquentes.

Une réunion tenue le 7 février 2008 avec différents acteurs intéressés a commencé à recenser les indicateurs et enquêtes existants. On peut citer les travaux des services statistiques publics (notamment celui du ministère de l'agriculture et de la pêche, le SCEES) à partir des données INSEE, des offices agricoles, d'Ubifrance à partir des chiffres des Douanes, de la DGCCRF sur l'évolution des prix de certaines denrées, d'organismes de recherche (notamment l'INRA et l'AFSSA avec l'observatoire de la qualité alimentaire, ou l'unité mixte de recherche de Sup Agro Montpellier travaillant sur l'économie des filières agroalimentaires), d'observatoires régionaux (en particulier celui de la Bretagne), d'associations d'industriels (comme l'ILEC), du CREDOC qui suit les données de consommation, d'organismes financiers tels que la Banque de France, le Crédit Agricole, Sofiprotéol ou Unigrains qui pratiquent une veille sur les marchés...

Il est ainsi apparu :

- la nécessité d'un partage d'informations entre les secteurs public et privé,
- un besoin d'approfondissement sur des indicateurs financiers, des indicateurs relatifs à la compétitivité des IAA, à la politique d'alliances et aux groupes, à la problématique sociale et plus largement, au développement durable,

78 rue de Varenne - 75349 Paris 07 sp - Tel : 01 49 55 49 55

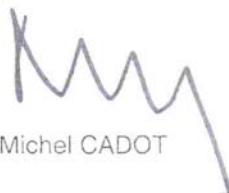
- la nécessité d'un regard plus qualitatif à partir des données de base, c'est-à-dire un travail d'analyse, voire de prospective, qui servirait à la fois les intérêts de l'administration et des professionnels pour anticiper les mutations socio-économiques,
- enfin, un besoin de comparaison avec d'autres pays (européens au moins).

Le Conseil National de l'Alimentation a par ailleurs déjà mentionné l'intérêt d'analyses coût-avantages et bénéfices-risques, en lien avec l'expertise scientifique et technique sur l'alimentation.

Je souhaite que le Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux puisse mener une mission visant à expertiser les moyens susceptibles de permettre de coordonner l'observation économique des IAA et/ou de regrouper l'expertise économique nécessaire à la production d'analyses stratégiques sur ce secteur. Les modalités selon lesquelles une structure nationale pourrait être éventuellement mise en place à cet effet et servir de structure de réseau pour les différents producteurs de données pourraient être examinées dans ce cadre.

Les conclusions de cette mission devront être disponibles pour le 30 juin 2008.

La mission pourra s'appuyer sur les services concernés (DGPEI et SCEES en particulier) et prendre en considération la réorganisation en cours des offices agricoles.



Michel CADOT

Annexe 1 : Glossaire

AFSSA	Agence Française pour la Sécurité Sanitaire et Alimentaire
ANIA	Association Nationale des Industriels de l’Alimentation
B	Indice de Balassa
BIMA	Bulletin d’information du Ministère de l’agriculture
CIAA	Fédération des Industries Agroalimentaires de l’Union Européenne
CIIAA	Comité international des industries agricoles et alimentaires
DGCCRF	Direction générale concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
EAE	Enquête annuelle d’entreprise
G	Croissance de la Valeur Ajoutée Brute du secteur des IAA (VAB)
L	Croissance de la productivité du travail dans les IAA (VAB / Travailleur)
NACE	Nomenclature d’activités de la communauté européenne
NES	Nomenclature économique de synthèse
NGP	Nomenclature générale des produits
OP	Organisations de producteurs
OQALI	Observatoire de la Qualité de l’Alimentation
OTEX	Orientation Technico économique des EXploitations
PNDIAA	Partenariat National pour le Développement des IAA
PRODCOM	production commercialisée
RICA	Réseau d’informations comptables agricoles
s	Croissance du chiffre d’affaire IAA d’un pays par rapport au total de l’Industrie de ce pays
SSP	Service statistique et de la prospective
SNM	Service des nouvelles des marchés
USDA	US department of agriculture
VANA	Valorisations agricoles non alimentaires
w	Part IAA du pays dans le marché mondial
SIAL	Salon International de l’alimentation

Annexe 2 : L' architecture des données à présenter

- Situation des IAA dans l'économie française / chiffres clés
- Compte de résultat simplifié / soldes intermédiaires du secteur
- Sous secteurs présentation / chiffres clés
- Données physiques de production
- Données de structure par chiffre d'affaires
- Données de structure par effectif
- Données de structure juridique
- Relation avec l'amont agricole
- Consommation d'énergie
- Indices des prix
- Investissements
- Publicité
- Recherche / Développement
- Environnement
- Données sur la consommation
- Données sur la qualité
- Commerce extérieur
- Données sur les entreprises
- Indicateurs de développement durable
- Circuits de commercialisation
- Données européennes
- Données internationales
- Evolution sectorielle des grandes filières
- Etudes prospectives françaises
- Etudes prospectives internationales

- Données conjoncturelles
- Etudes stratégiques

Annexe 3 : Correspondances des nomenclatures

NOMENCLATURE NAF 2003

- 15.1 Industrie des viandes
- 15.2 Industrie du poisson
- 15.3 Industrie des fruits et légumes
- 15.4 Industrie des corps gras
- 15.5 Industrie laitière
- 15.6 Travail des grains ; fabrication de produits amylacés
- 15.7 Fabrication d'aliments pour animaux
- 15.8 Autres industries alimentaires
- 15.9 Industrie des boissons

NOMENCLATURE NAF 2008 en vigueur depuis le 1^o janvier 2008

1101 TRANSFO CONSERV VIANDE PREPARATION DE PRODUITS A BASE DE VIANDE
 1011Z TRANSFORMATION ET CONSERVATION DE LA VIANDE DE BOUCHERIE
 1012Z TRANSFORMATION ET CONSERVATION DE LA VIANDE DE VOLAILLE
 1013 PREPARATION DE PRODUITS A BASE DE VIANDE
 1013A PREPARATION INDUSTRIELLE DE PRODUITS A BASE DE VIANDE
 1020Z TRANSFO CONSERV DE POISSON DE CRUSTACES DE MOLLUSQUES
 105 FABRICATION DE PRODUITS LAITIERS
 1051 EXPLOITATION DE LAITERIES ET FABRICATION DE FROMAGE
 1051A FABRICATION DE LAIT LIQUIDE ET DE PRODUITS FRAIS
 1051C FABRICATION DE FROMAGE
 1051D FABRICATION D'AUTRES PRODUITS LAITIERS
 1052Z FABRICATION DE GLACES ET SORBETS
 1061A MEUNERIE
 1071A FABRICATION INDUSTRIELLE DE PAIN ET DE PATISSERIE FRAICHE
 1072Z FABRICATION DE BISCUITS, BISCOTTES ET PATISSERIES DE CONSERVATION
 1073Z FABRICATION DE PATES ALIMENTAIRES
 108 FABRICATION D'AUTRES PRODUITS ALIMENTAIRES
 1081Z FABRICATION DE SUCRE
 1082Z FABRICATION DE CACAO, CHOCOLAT ET DE PRODUITS DE CONFISERIE
 1083Z TRANSFORMATION DU THE ET DU CAFE
 1085Z FABRICATION DE PLATS PREPARES
 1086Z FABRICATION D'ALIMENTS HOMOGENEISES ET DIETETIQUES
 109 FABRICATION D'ALIMENTS POUR ANIMAUX
 1091Z FABRICATION D'ALIMENTS POUR ANIMAUX DE FERME
 1092Z FABRICATION D'ALIMENTS POUR ANIMAUX DE COMPAGNIE
 110 FABRICATION DE BOISSONS
 1101Z PRODUCTION DE BOISSONS ALCOOLIQUES DISTILLEES

1102 PRODUCTION DE VIN (DE RAISIN)

1102A FABRICATION DE VINS EFFERVESCENTS

1102B VINIFICATION

1610 SCIAGE ET RABOTAGE DU BOIS

1610A SCIAGE ET RABOTAGE DU BOIS, HORS IMPREGNATION

-

Annexe 4 : Correspondance OTEX / IAA

OTEX	IAA
Bovins- viande 42 43 44 Graniculture 50	Viandes boucherie 15 11 Viandes volailles 15 12
Bovins-lait 41	Lait 15 51
Grandes cultures 13 –14 - 60	Meunerie, 15 4 A, malterie 15 9Q, sucreries 15-8H, aliment bétail 15-7A, huiles brutes 15-4A
Fruits et légumes 39	Industries des fruits et légumes 15-3, cidreries 15-9J
Viticulture 37 38	Vinification 15-9G, champagnisation 15-9H
Exploitations forestières 02.0B	Scieries 20.1A
Pêche	Industries du poisson 15-2

Annexe 5 : Typologie des IAA

- La présentation proposée s'appuie sur le concept de filières :
 - Produits animaux
 - Produits végétaux
 - Produits non alimentaires.

Ainsi que sur la notion de première et deuxième transformation.

- sous secteurs IAA codifiés filière /niveau de transformation :

A1A2 : produits animaux, première/deuxième transformation

V1V2 : produits végétaux première/deuxième transformation

N1 : produits non alimentaires, première transformation.

D'où le tableau ci-dessous :

A1 PREMIERE TRANSFORMATION DES PRODUITS ANIMAUX

10.11 Transformation et conservation de la viande de boucherie

10.12 Transformation et conservation de la viande de volaille

10.20Z Transformation et conservation de poissons, de crustacés et de mollusques

10.20 Préparations et conserves à base de poisson et de produits de la pêche

10.51 Exploitation de laiteries et fabrication de fromage

A2 - DEUXIEME TRANSFORMATION DES PRODUITS ANIMAUX

10.13 Préparation de produits à base de viande

10.52.1 Glaces et sorbets

V1- PREMIERE TRANSFORMATION DES PRODUITS VEGETAUX

10.20 Préparations et conserves à base de poisson et de produits de la pêche

10.31 Transformation et conservation de pommes de terre

10.32 Préparation de jus de fruits et légumes

10.39 Autre transformation et conservation de fruits et légumes

10.41 Fabrication d'huiles et graisses

10.61 Travail des grains

10.62 Fabrication de produits amylacés

10.81 Fabrication de sucre

10.91 Fabrication d'aliments pour animaux de ferme

11.02 Production de vin (de raisin)

11.03 Fabrication de cidre et de vins de fruits

- 11.06 Fabrication de malt
- 11.07 Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes

V2 - DEUXIEME TRANSFORMATION DES PRODUITS VEGETAUX

- 10.42 Fabrication de margarine et graisses comestibles similaires
- 10.71 Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche
- 10.72 Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation
- 10.73 Fabrication de pâtes alimentaires
- 10.82 Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie
- 10.83 Transformation du thé et du café
- 10.84 Fabrication de condiments et assaisonnements
- 10.85 Fabrication de plats préparés
- 10.86 Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques
- 10.89 Fabrication d'autres produits alimentaires
- 10.92 Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie
- 1.04 Production d'autres boissons fermentées non distillées
- 11.05 Fabrication de bière

N1 - PREMIERE TRANSFORMATION DES PRODUITS NON ALIMENTAIRES

- 15.11 Cuirs et peaux tannés et apprêtés ; peaux apprêtées et teintées
- 20 Alcool éthylique non fermenté
- 12.0 Fabrication de produits à base de tabac
- 16.1 Sciage et rabotage du bois

A constituer :

N2 DEUXIEME TRANSFORMATION DES PRODUITS NON ALIMENTAIRES

Bio carburants Produits de la chimie verte

Annexe 6 : Classification SH

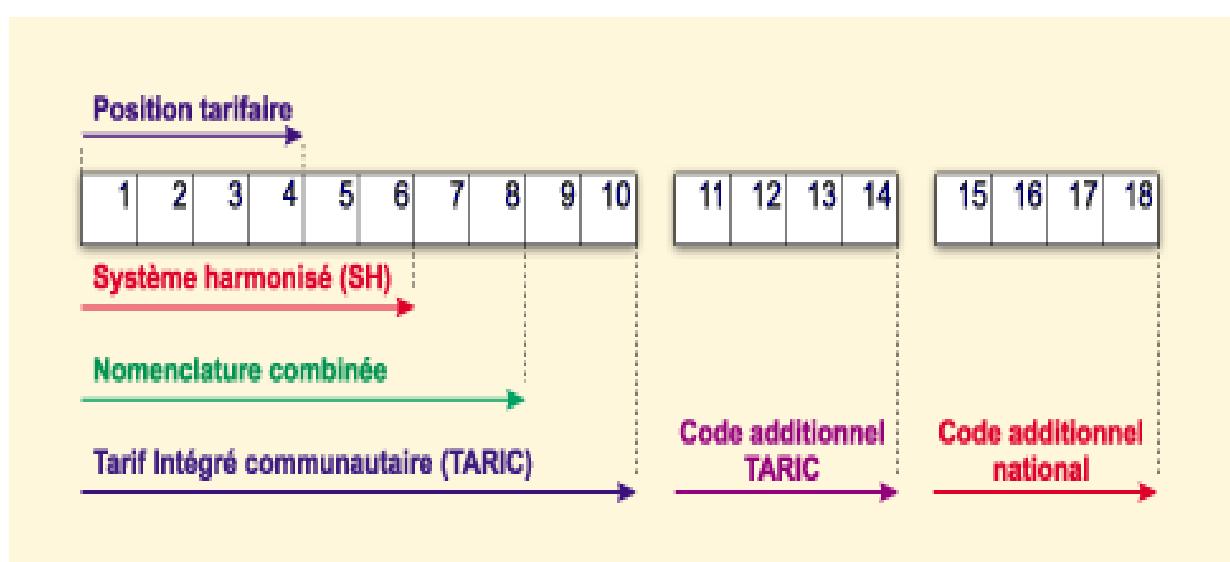
La Nomenclature SH comprend environ 5 000 groupes de marchandises, identifiées par un code à six chiffres, classées suivant une structure légale et logique et repose sur des règles bien déterminées. La Nomenclature combinée de la Communauté européenne (CE) intègre la nomenclature SH et comporte des subdivisions supplémentaires à huit chiffres et de Notes légales propres créées à des fins communautaires.

L'interprétation officielle du SH, visant à assurer son interprétation uniforme à l'échelle mondiale, est garantie par le Comité du SH composé des représentants des Parties contractantes à la Convention SH et avec la présence comme observateurs des représentants d'autres administrations, d'organisations internationales et du monde du commerce et de l'industrie internationale.

En vigueur depuis 1988, le SH a été révisé en 1992, 1996, 2002 et 2007. Les différents champs exploités.

Pour le secteur de l'agroalimentaire :

- Céréales, minoterie et produits transformés pour la filière céréales
- Plantes industrielles et graisses animales pour les oléagineux
- Légumes, fruits et préparation pour la filière fruits et légumes
- Café, thé, cacao pour les denrées tropicales.
- Gommes et matières à tresser pour les autres filières végétales.
- Animaux et viandes pour les produits animaux.



Annexe 7 : Chaîne alimentaire

En France :

En Aval :

64 000 000 consommateurs qui, à part les fruits et légumes, achètent peu de produits alimentaires non transformés.

Ces produits sont achetés auprès de

- 59 000 détaillants,
- 5 600 supermarchés,
- 1 370 hypermarchés.

Ces mêmes super et hyper marchés qui représentent 70% des ventes *alimentaires traitent leurs achats par l'intermédiaire de 5 grandes centrales.*

Ces centrales par exemple ITM, IRTS, LUCIE sont peu connues du grand public, voire même des professionnels.

Ces centrales s'approvisionnent *en Amont* auprès

- de **3000 entreprises agroalimentaires,**

Le mouvement de concentration des entreprises, à tous les niveaux du système alimentaire, est à l'œuvre depuis environ un siècle. Il a donné naissance à un oligopole « à franges » dominé par de très puissantes firmes multinationales.

- de 4 000 collecteurs qui eux-mêmes s'approvisionnent auprès
- de **320 000 exploitants agricoles professionnels.**

Le prix moyen des aliments est constitué aujourd'hui de 20 % de matières premières agricoles, de 30 % de transformation industrielle et de 50 % de services et de marges dans les pays à haut revenu.

COMPARAISON MONDIALE

	FRANCE	MONDE
Exploitations agricoles	500 000	500 000 000
Entreprises agroalimentaires	10 000	600 000
Consommateurs	64 millions	6,5 milliards
Valeur ajoutée	31 milliards\$	2180 milliards\$

Annexe 8 : Index de Balassa, indice d'Herfindhal

Index de Balassa

C'est historiquement le premier indicateur. Il permet de dégager les principales caractéristiques de la spécialisation inter-branche. Il consiste, pour une branche donnée, à diviser le % des exportations de cette branche relativement aux exportations totales du pays par le % de ses exportations relativement aux exportations totales d'une zone de référence, le monde par exemple. Pour une branche quelconque i d'un pays donné j, l'indicateur de Balassa, s'écrit :

$$Bal_i^j = \frac{\frac{X_i^j}{\sum_i X_i^j}}{\frac{\sum_i X_i^j}{\sum_j \sum_i X_i^j}} \geq 0$$

Si l'indicateur est supérieur à 1, le pays est considéré comme spécialisé dans la branche (avantage comparatif dans la branche), puisqu'il est relativement plus exportateur que la zone de référence.

Bien entendu, la spécialisation du pays est d'autant plus forte que l'indicateur prend une valeur élevée supérieure à 1

Ainsi par exemple, la branche mécanique représente 7% des exportations françaises (7 milliards sur un total de 100) alors qu'elle ne constitue que 6% des exportations totales des pays de la zone de référence OCDE (60 milliards sur un total de 1000), l'indicateur de Balassa de la branche mécanique française est de 1,16. L'économie française a donc un avantage comparatif sur le reste de l'OCDE dans cette activité puisqu'elle exporte 16% de plus que la moyenne OCDE.

II L'indice d'Herfindahl

Il est établi en additionnant le carré des parts de marché (généralement multipliées par 100) de toutes les entreprises du secteur considéré. **Lorsque il est supérieur à 2000, le secteur est considéré comme concentré.**

Exemple : secteur des oléagineux

Entreprise 1 : 50%, entreprise 2 : 35%, entreprise 3 : 5%, entreprise 4 : 6%, entreprise 6 à 12 1%.

On a $IH = 50^2 + 35^2 + 4^2 + 5^2 + 6^2 + 1^2 = 3762$.

On peut ainsi affirmer que le secteur des oléagineux est très concentré.

Annexe 9 - Coop de France

Les entreprises coopératives représentent un poids économique déterminant dans le paysage agricole et alimentaire (source CFCA) :

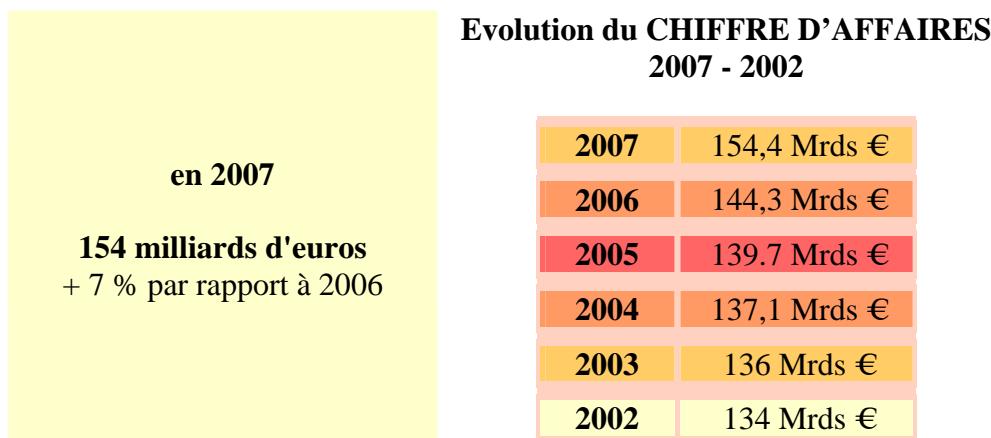
- leur chiffre d'affaires global est évalué à **plus de 80 Md euros pour l'année 2008** (en incluant les filiales) ;
- 3 200 entreprises industrielles et commerciales (coopératives, unions et SICA) et 12 700 CUMA ;
- Plus de 1 500 filiales type SA, SAS, SARL ;
- 40% de l'agroalimentaire français ;
- Au moins 150 000 salariés permanents ;
- *Sur 406 000 exploitations agricoles (exploitations à temps plein uniquement), les 3/4 sont adhérentes à une coopérative au moins* ;
- Enfin dans le secteur non-alimentaire, citons les coopératives de lin, tabac, forêt, etc...

	ENTREPRISES	ACTIVITES PRINCIPALES	MARQUES PRINCIPALES	CHIFFRE D'AFFAIRES consolidé 2007 (M€)
1.	In Vivo	Céréales approvisionnement, nutrition animale	Gamm Vert, Semences de France	3 636
2.	Terrena	Polyvalente	Gastronome, Douce France, Paysan Breton, Soviba	3 300
3.	Tereos	Sucre	Beghin Say, L'Antillaise, La Perruche, Origny	2 378
4.	Sodiaal	Lait	Yoplait, Candia, Riches Monts, Nactalia	2 223 ⁽¹⁾

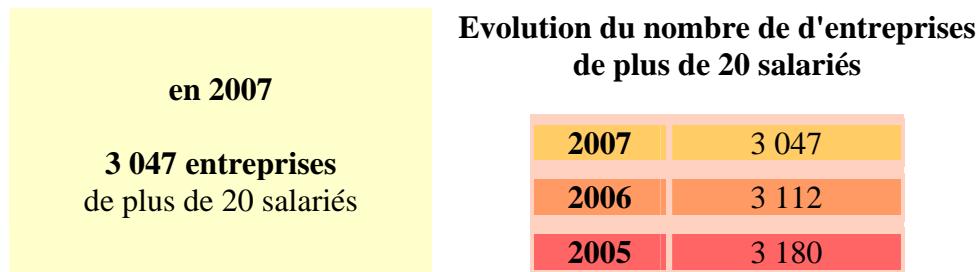
Annexe 10: Données ANIA : chiffres clés 2007

Chiffres-clés de l'industrie alimentaire française - ANIA - 2007

CHIFFRE D'AFFAIRES



NOMBRE D'ENTREPRISES **10 595 Entreprises** (source Agreste)



Les PME pèsent toujours lourd dans le paysage français, puisqu'elles représentent 90% des entreprises (moins de 250 salariés).

Annexe 11 : Chiffres clés des entreprises agroalimentaires

Source : Service central des Enquêtes et Études statistiques), enquête annuelle d'entreprise

	2004	2005	2006	2007
Chiffre d'affaires net H.T.Md €	125	125	129	138
Chiffre d'affaires à l'exportation Md€	22,2	22,3	23,4	25,7
Valeur ajoutée au prix du marché Md€	24	24	24,7	
Résultat courant avant impôts M€	5 194	5 018	5 383	6 224
Investissements corporels hors apports	3 477	3 409	3 495	
Nombre d'entreprises	3 180	3 112	3 047	2 955
Effectif salarié moyen au cours de l'exercice (en milliers)	390	382	376	375

Champs : France métropolitaine ; entreprises de 20 salariés ou plus ou réalisant plus de 5 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Source : SSP, Agreste, enquête annuelle d'entreprise sur les IAA, résultats provisoires 2007.

Annexe 12 : Enquêtes SCEES

Cliquer sur les liens pour plus de détails :

- [2006 par secteur d'activité de l'entreprise « champ complet » \(PDF :2006 taille, compte de résultat simplifié, classes de chiffre d'affaire « champ complet » \(PDF : 139.1 ko\)](#)
- [2002-2006 principales données par secteur « champ complet »\)](#)
- [2006 organismes coopératifs agricoles 10 salariés et +, principaux indicateurs par secteur d'entreprise \(PDF : 21.3 ko\)](#)
- [Production en volume des IAA de 2002 à 2006 \(PDF : 69.6 ko\)](#)
- [2006 résultats définitifs par secteur d'activité de l'entreprise : entreprises de 20 salariés et + \(PDF : 46.4 ko\)](#)
- [2006 taille, comptes de résultat, établissements par région « entreprises de 20 salariés et plus » \(PDF : 123.5 ko\)](#)
- [2000 à 2006 par secteur d'activité de l'entreprise « entreprises de 20 salariés et plus » \(PDF : 70.6 ko\)](#)
- [enquête annuelle d'entreprise organismes coopératifs agricoles](#)
- [enquêtes sur les signes officiels de la qualité et de l'origine](#)
- [consommation d'énergie dans les IAA et les scieries](#)
- [enquêtes annuelles d'entreprise IAA \(EAE\)](#)
- [enquêtes de branches et statistique Prodcom](#)

[Enquête annuelle d'entreprise IAA résultats provisoires 2007 \(PDF : 355.8 ko\) -](#)

[Industries agricoles et alimentaires - Enquête annuelle d'entreprise et sources fiscales - Résultats sectoriels et régionaux 2006 - octobre 2008](#)

- [Coopération agricole - Organismes coopératifs agricoles employant 10 salariés et plus - juin 2008](#)
- [Production des IAA en 2006 - Enquête de branches et statistiques Prodcom - juin 2008](#)

Annexe 13 : données de l'Union Européenne sur les IAA :

Les industries agricoles et alimentaires (ou agroalimentaires) regroupent l'industrie des viandes, celle du lait, celle des boissons, le travail du grain, la fabrication d'aliments pour animaux, les industries alimentaires diverses et l'industrie du tabac

Les données Eurostat prennent en compte l'intégralité des activités, en particulier celles d'artisanat commercial de charcuterie et de boulangerie-pâtisserie.

En 2005, l'Union européenne totalise environ 300 000 entreprises agroalimentaires. La grande majorité de ces entreprises est localisée dans l'Europe à quinze, dont près du quart en Italie.

Par ailleurs, les trois cinquièmes du chiffre d'affaires de l'ensemble sont réalisés par quatre États : l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et l'Italie.

Les entreprises sont souvent de petite taille : 8% d'entre elles emploient plus de 20 salariés. Cependant ces entreprises totalisent 71 % de l'emploi salarié et 78 % du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire.

Chiffre d'affaires des industries alimentaires En million d'euros

Autres indust. Alimentaires	230 000	TOTAL	UE à 27	917 346
Indust. des viandes	175 613		UE à 15	833 836
Indust. des boissons	129 139			
Indust. laitière	120 000			
Indust. des fruits et légumes	52 205			
Fab d'alim. pour animaux	50 000			
Indust. des corps gras	38 625			
Travail grains, pro amylocés	31 687			
Indust. du poisson	21 006			

Chiffres d'affaires par pays :

Allemagne	169 001	Hongrie	10 808
France	157 869	Grèce	10 636
Royaume-Uni	120 822	Finlande	9 112
Italie	105 733	Roumanie	7 988 *
Espagne	89 033	Bulgarie	3 478
Pays-Bas	54 331	Slovaquie	2 921
Pologne	37 999	Slovénie	1 930
Belgique	31 782	Chypre	1 411
Irlande	23 349	Estonie	1 094
Danemark	20 942		
Suède	14 986		
Autriche	13 317		
Portugal	12 021		

Source : Eurostat 2005

Annexe 14 : Observatoire de la viticulture

Site Viniflhor

Cet Observatoire a pour premier objectif de diffuser les principales données de référence à l'échelle des départements, des bassins viticoles et, pour la France, des "entités viticoles" qui regroupent des ensembles de communes contigües ayant une spécificité en matière de dénomination de produits.

L'Observatoire de la viticulture française donne accès à environ un millier de documents concernant

- le vignoble (superficie, cépages),
- ses évolutions (notamment au travers des mesures structurelles : arrachage, restructuration),
- la production (récolte par type de vin, par couleur, récolte des caves coopératives et des caves particulières).

Toutes ces thématiques sont illustrées par des données communales et accessibles via des tableaux, graphes, cartes interactives, moteurs de recherche...

A partir de ces trois approches, il devient possible d'étudier d'autres échelles et représentations qui seront utiles pour certains acteurs

- zones d'appellation,
- emprise de groupements de producteurs,
- zones viticoles particulièrement menacées par l'arrachage...

Annexe 15 : Filières fruits et légumes transformés

ANNEE 2006 (Source : ANIFELT)

Les légumes transformés (hors tomates).

La France est le leader européen des légumes transformés. Quelques grands groupes dominent ce secteur très structuré et concentré.

- 1 001 000 tonnes récoltées sur plus de 95 200 ha.
- Fabrications : 1 049 000 t demi brut d'appertisés, 442 000 t de surgelés.
- 32 unités de transformation.

Le champignon de couche

- 98 000 tonnes récoltées par 58 producteurs
- chiffre d'affaires agricole de 90 millions d'euros.
- Fabrications : 85 000 t demi brut d'appertisés, 13 000 t de surgelés.
- 6 unités de transformation
- le chiffre d'affaires industriel est estimé à 200 millions d'euros.

La tomate d'industrie

- 106 000 tonnes récoltées par 180 producteurs sur 1 400 hectares.
- Fabrications : 13 000 t de concentré 28%, 11 000 t de conserves, 1 000 t de surgelés et 10 000 t de jus.

Le bigarreau

- 10 000 tonnes récoltées sur 2 000 hectares par 2 500 producteurs
- chiffre d'affaires agricole de 6,7 millions d'euros.
- Fabrications : 1 000 t demi brut de bigarreau au sirop, 9 000 t de cerises confites.
- 7 unités de transformation
- le chiffre d'affaires industriel est estimé à 33,5 millions d'euros.

Le pruneau

- 51 000 tonnes (équivalent prunes séchées) récoltées sur 11 200 hectares par 1 670 producteurs,
- un chiffre d'affaires agricole de 95 millions d'euros.
- Fabrications : 58 000 t de pruneaux (campagne 2005-2006).
- 28 unités de transformation
- le chiffre d'affaires industriel est estimé à 231 millions d'euros

Annexe 16 : Un exemple d'observatoire : l'OEEMP

Observatoire de l'économie de l'énergie et des matières premières

Cet observatoire est situé au sein du Ministère de l'environnement, du développement durable et de l'aménagement durable. Son architecture est la suivante :

Les statistiques toutes énergies France ➤

➤ Les statistiques toutes énergies monde

- ■ Réserves mondiales énergie
- ■ Réserves mondiales pétrole
- ■ Réserves mondiales gaz
- ■ Réserves mondiales charbon
- ■ Réserves mondiales uranium

L'énergie dans les régions françaises

Les prix des énergies ➤

Les émissions de CO₂ ➤

Les études sur l'énergie

Les enquêtes d'opinion sur l'énergie

Les études prospectives françaises ➤

L'électricité ➤

L'énergie nucléaire ➤

Le pétrole ➤

Le gaz naturel ➤

Le charbon ➤

Les énergies renouvelables ➤